

Il sera plus aisé d'interdire des publications de médias

MÉDIAS Le Conseil national confirme une possible facilitation juridique pour bloquer préventivement des articles de presse visant des personnalités. Malgré quelques contradicteurs dans ses rangs, la majorité bourgeoise l'emporte sur la gauche

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE
@BoeglinP

«Un seul adjectif vous manque et tout est faisandé.» La référence à Alphonse de Lamartine, amenée par le conseiller national Baptiste Hurni (PS/NE), résume le débat déclenché par un mot, un seul, de la révision du Code de procédure civile – par ailleurs un projet de grande ampleur accepté dans son ensemble. En atténuant une formulation, la majorité bourgeoise du parlement crée les conditions pour faciliter le blocage de certains articles de presse, soulevant l'opposition de la gauche et d'une grande partie de la profession, qui y voient une atteinte à la liberté des médias.

Des élus de droite pas d'accord

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a, ce mardi, avalisé ce point du projet, par 99 voix à 81 et sept abstentions. Comme le score l'indique, plusieurs élus du centre et de droite ont cependant rallié le PS et les Verts: six chez les vert-libéraux (sur 15 votants), neuf au Centre (sur 30) et cinq chez les libéraux-radicaux (sur 26). Rien de tel à l'UDC, qui a adopté en bloc le nouveau phrase.

Ce dernier est interprété par ses détracteurs comme une restriction à la liberté de la presse. Il concerne les critères permettant d'interdire avant parution un travail journalistique. Jusqu'ici, un indi-

vidu s'estimant visé pouvait saisir un tribunal et obtenir le blocage de l'article si l'atteinte n'est «manifestement pas justifiée», si «la mesure [de blocage, ndlr] ne paraît pas disproportionnée» et si «l'atteinte est imminente et propre à causer un préjudice particulièrement grave». Tout se joue sur l'adjectif «particulièrement»: la majorité a décidé de le biffer.

Pour la minorité de gauche, c'est une façon d'abaisser le seuil pour faire barrage à l'information de l'opinion publique. «Il s'agit d'un coup de couteau insupportable dans la liberté de la presse», condamne le socialiste genevois Christian Dandré.

Tout se joue sur l'adjectif «particulièrement»

Du côté des premiers intéressés, la déception est de mise. «Ce résultat est une mauvaise nouvelle», grimace Daniel Hammer, secrétaire général de Médias Suisses, l'association des médias privés romands. «L'évolution est inquiétante, surtout si on la considère dans le contexte: la Suisse recule dans le classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (Suisse), recule pour lequel l'observatrice de l'ONU tance la Suisse, et la loi sur les banques interdit aux journalistes de parler d'éventuels criminels économiques ayant déposé leurs fonds dans les banques suisses.»

Le responsable juge que les médias n'exagèrent pas, même s'ils contestent la suppression d'un seul mot. Il s'agit d'un

«droit constitutionnel», «le droit de chacun d'être informé». «Aujourd'hui déjà, des journaux ont été empêchés de publier des comptes rendus basés sur des décisions judiciaires, à la suite d'interventions de personnes ayant des intérêts économiques et voulant simplement gagner du temps. Les médias gagnent souvent sur le fond, mais bien après, et l'article n'est alors plus d'actualité.»

«Course au scoop»

Au sein de la majorité bourgeoise, l'approche est autre et l'on attribue des droits déjà plus élevés pour la presse. «Dans notre droit, il est illicite de porter atteinte à la personnalité de quelqu'un. Cela s'applique à tout le monde, sauf aux médias, qui ont le droit de porter une atteinte même grave à une personnalité, argumente Vincent Maître, conseiller national genevois (Le Centre). Actuellement, internet a décuplé la course au scoop.» Les partisans du changement législatif font valoir que les médias pourront toujours publier des articles portant des préjudices «graves» à l'encontre d'individus, et que ce n'est pas anodin ou insignifiant. «Nous n'avons rien contre les médias, poursuit la vert-libérale Judith Bellaïche (ZH). Mais nous sommes contre le sensationnalisme sans intérêt public prépondérant. Il n'y a pas de droit divin à détruire des existences. Certes, les problèmes relèvent de l'exception, du pour mille. Mais pour les personnes concernées, les dégâts sont irrémédiables.»

Au vote sur l'ensemble, la révision du Code de procédure civile a presque passé à l'unanimité, les élus saluant le résultat global, dont l'article médiatique ne constitue qu'une petite partie. A gauche, l'idée d'un référendum a été évoquée. ■

Marchés publics: le Conseil fédéral doit revoir sa copie

POLITIQUE FÉDÉRALE Une motion considérait que l'administration avait rédigé un texte qui trahissait la volonté du parlement. Elle l'a emporté. Les autorités doivent pouvoir formuler des exigences larges en matière écologique et sociale lorsqu'elles ouvrent des marchés financés par l'argent public

DAVID HAEBERLI
@David_Haeblerli

Une claire majorité du Conseil national (103 voix contre 78) demande au Conseil fédéral de revoir sa copie concernant la loi sur les marchés publics. Vieille d'un an seulement, cette disposition légale accuse une tare, aux yeux des élus: elle repose sur une ordonnance qui ne respecte pas la volonté que ce même parlement avait exprimée lors de son vote en 2019. «Il s'agit notamment de garantir que l'on puisse exiger le respect des principes contenus non seulement dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), mais également dans d'autres conventions de l'OIT, y compris celles que la Suisse n'a pas ratifiées», résume la motion victorieuse déposée par Martin Landolt, représentant glaronnais du Centre.

Rabougrissement

Le vote du parlement en juin 2019 avait été considéré comme un pas en avant notamment par plusieurs ONG dont Helvetas. «La durabilité a enfin acquis la place qu'elle mérite dans les achats publics», pouvait-elle se réjouir. Dans les achats publics des communes, des cantons et de la Confédération, la loi votée alors ne prévoyait plus seulement que les fonds publics fussent déboursés le plus parcimonieusement possible, mais «une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables».

Moins d'un an plus tard, patatras! L'ordonnance rédigée par l'administration fédérale circonscrivait les exigences formulables par les adjudicateurs aux soumissionnaires aux seules conventions de l'OIT signées par la Suisse. Un rabougrissement qui a motivé le dépôt de la motion Landolt.

A la tribune du Conseil national, Ueli Maurer, conseiller fédéral UDC chargé des Finances, a bien tenté d'argumenter que la loi est encore jeune, qu'il faut lui laisser le temps de déployer ses effets. «Rendre contraignantes des conventions sur lesquelles vous ne vous êtes pas prononcés serait un dangereux précédent», a prévenu le ministre. Son camarade de parti, l'Argovien Thomas Burgherr, a parlé d'une «motion excessive», créant un travail administratif inutilement lourd pour les acteurs de l'économie. Pour la Genevoise UDC Céline Amaudruz, membre de la Commission de l'économie et des redevances dans laquelle s'est discuté le texte, «la loi sur les marchés publics ne doit pas devenir un moyen d'accroître les exigences par rapport à celles qui existent actuellement. Nous devons veiller à faire appliquer nos exigences et seulement nos exigences. Si nous en prévoyons d'autres, il faut passer par les textes relatifs à ces conditions et non pas par une loi qui irait au-delà de la législation actuelle».

Autre argument apporté par le Vaudois Olivier Feller, membre PLR de la même commission: «Même si l'ordonnance était complétée dans le sens de la motion, cela n'aurait guère d'effet pratique puisque la loi précise que l'adjudicateur peut, mais ne doit pas, exiger davantage que le respect des conventions fondamentales de l'OIT.»

Rien n'y a fait. Le Conseil national a également accepté une autre motion (93 voix contre 86) qui garantit que les marchés publics ne soient adjugés qu'aux entreprises prévoyant une protection efficace de leur personnel contre le harcèlement sexuel. ■

A Gland, la tour Swissquote divise la population

RÉFÉRENDUM Peu avant la votation du 15 mai, les débats sur le bien-fondé de l'édifice se musclent. A Gland, certains se réjouissent des opportunités découlant du développement de la banque numérique, et d'autres dénoncent une démesure

RAPHAËL JOTTERAND
@Raph_jott

A quelques pas de la gare de Gland, la plus grosse société de la ville agite les chaumières. L'entreprise locale Swissquote – située dans la zone industrielle La Crétaux – devenue une multinationale prévoit de tripler ses effectifs pour passer de 700 employés à 1700. A la baguette de ce développement spectaculaire, le cofondateur Marc Bürki y voit une occasion rêvée d'implanter davantage Swissquote dans sa cité natale. Cet édifice permettrait à la firme de renforcer son siège social et de se tourner vers son prochain objectif, celui de doubler son chiffre d'affaires d'ici à 2025.

Si tous les Glandois – ou presque – s'accordent sur le fait que la banque en ligne est l'une des fiertés de la ville, deux camps s'opposent sur le projet de bâtir une tour de 60 mètres de haut.

Au premier abord, le projet de Swissquote paraît être une aubaine pour Gland, qui pourrait envisager le futur sereinement en voyant son plus gros contribuable se projeter dans la durée. «Nous avons besoin de place pour développer nos activités et, vu que nous sommes attachés à Gland, nous souhaitons le faire ici», indique Marc Bürki avant de poursuivre: «Nous sommes prêts à investir ici avec Paolo [Buzzi, cofondateur, ndlr], car il y a un côté émotionnel. Mais si ça ne se fait pas dans les prochaines années, je ne suis pas sûr que nos successeurs gèreront cet attachement régional.»

Autrement dit, en cas de non-dimanche au référendum, la banque en ligne ira se développer ailleurs, en Suisse alémanique ou à l'étranger. Mais les cofondateurs de Swissquote gardent espoir de voir naître leur projet là où tout a commencé il y a plus de trente ans. Pour mettre toutes les chances de leur côté, les deux hommes d'affaires ont lancé une opération séduction. Sur les plans du futur site de l'entreprise on aperçoit ainsi, au-dessous du building, un grand parc végétalisé de 8 hectares recouvrant une bonne partie de la zone industrielle et même l'avenue du Mont-Blanc, artère routière centrale de la cité.

Tour du pouvoir

Les propriétaires de Swissquote sont à l'origine de ce projet qu'ils ont proposé à la commune de cofinancer en se partageant les coûts estimés à 20 millions de francs. «Avec ce mini-Central Parc», Swissquote veut prouver qu'elle a les moyens de faire les choses en grand et peser dans les intérêts publics», relève Isabelle, une citoyenne glandoise se promenant aux abords de la zone du Crétaux. Soutenue par le comité «Je dis oui à Gland», la banque en ligne a su user de cette idée novatrice pour convaincre une partie des habitants.

Mais pour le moment, il est bien trop tôt pour imaginer Gland abriter «son» quartier new-yorkais. Voisins directs du site actuel de l'entreprise, Pascal Riesen et Pierre Wegmüller ne décolèrent pas. Les deux hommes sont à l'origine du référendum qui s'oppose au nouveau plan d'affectation «La Crétaux», lequel autorise Swissquote à projeter sa tour de 60 mètres.

Pour les deux opposants, ce projet n'est qu'un moyen «d'affirmer sa domination». Leur crainte principale? L'ombre qui devrait assom-



Deux camps s'opposent sur le projet de bâtir une tour de 60 mètres de haut. (BUREAU GEA)

brir le quartier où ils vivent. «Pendant le covid, nous avons déposé au bureau communal un projet de panneaux solaires pour l'ensemble du pâté de maisons. Autant vous

En cas de non au référendum, Swissquote ira se développer ailleurs

dire que quand on nous a alertés sur les effets potentiels qu'une tour de 60 mètres peut avoir sur l'ensoleillement, nous nous sommes rétractés», contextualise Pascal

Riesen, qui considère que ce projet est une aberration. «En vingt ans, la population a doublé à Gland, qui est devenue une ville. Nous sommes conscients des défis auxquels nous sommes confrontés en matière d'habitation, mais il faut que ça reste vivable pour tout le monde. Or, ce projet va beaucoup trop loin et notre but est d'alerter la population sur les dangers qu'il peut engendrer.»

Si le comité référendaire AvenirGland estime que l'ombre portée pourrait atteindre 800 heures par année d'octobre à mars, les soutiens du projet contestent ces chiffres. «AvenirGland s'est basé sur des données erronées, ne prenant pas en compte la météo ou les périodes plus sombres que nous connaissons en hiver. Personnellement je ne suis pas inquiète, car tout projet inédit suscite des

controverses», précise Catherine Labouchère, présidente du comité «Je dis oui à Gland».

Parmi les autres points de friction, les deux parties s'opposent sur la présence d'une entreprise de 1700 employés dans la ville. Coprésidente du comité interpartisan défendant la décision du Conseil communal, Léonie Wahlen y voit une opportunité. «C'est une chance de pouvoir compter sur une entreprise qui a grandi à Gland et qui est désormais connue dans le monde entier. De plus, Swissquote apporte beaucoup à la collectivité en engageant de nombreux jeunes (la moyenne d'âge est de 32 ans), en employant 20% de son personnel habitant dans un rayon de 5 kilomètres et, évidemment, en participant financièrement en tant que contribuable majeur.»

Cité dans les colonnes de

24 heures, le conseiller communal PLR Michel Girardet a affirmé lors du dernier conseil communal que Swissquote rapportait annuellement 5 millions de francs à la commune, soit 7% du budget communal, qui se monte à 71 millions en 2022.

Résultat incertain

Du point de vue des commerçants glandois, le développement de Swissquote est aussi de bon augure. «C'est magnifique pour nous car nous en bénéficions», se réjouit José Fernandes, propriétaire du Buffet de la gare ainsi que de l'Hôtel Glanis. «Je suis en faveur du projet, car nous recevons beaucoup d'employés, que ce soit pour manger ou pour dormir. Au total, Swissquote exploite 10% des chambres de mon hôtel par an. Ce n'est pas rien!»

Pour les deux référendaires Pascal Riesen et Pierre Wegmüller, difficile d'aller dans ce sens. «Il ne faut pas donner de faux espoirs aux commerçants. Les employés auront tout ce qu'ils veulent au sein des bâtiments, y compris de quoi se restaurer.» A quelques jours du scrutin, il semble difficile de se lancer dans des pronostics. «J'ai un peu le nez dans le guidon donc je ne suis sûrement pas très objective. Je suis heureuse d'entendre la population âgée nous soutenir en se rendant compte que leurs petits-enfants pourront bénéficier d'opportunités de travail dans le futur», commente Catherine Labouchère.

Chez les opposants, on grimace un peu au moment de la question mais on veut y croire. «Je pense qu'on a nos chances. Si la tour passe, nous accepterons le résultat mais une chose est sûre, nous ferons opposition dès la mise à l'enquête», assure de son côté Pascal Riesen. ■